



embauche en CDD ou en CDI après contrat d'alternance

Par **Calonne**, le **21/08/2012** à **09:56**

Bonjour,
je souhaiterais connaître les avantages possible pour une entreprise souhaitant embaucher un apprentie en CDD ou en CDI a la suite d'un contrat en Alternance.

Niveau de l'employé : licence
type d'entreprise : TPE

Merci
Cordialement.

Par **P.M.**, le **21/08/2012** à **11:26**

Bonjour,
Il faudrait que vous explicitiez votre interrogation car on peut déjà citer comme avantage que l'entreprise connaît déjà le salarié qu'elle embauche et lui l'environnement de travail...

Par **Calonne**, le **21/08/2012** à **11:39**

bonjour
merci de votre réponse
je parlais d'avantage fiscaux vis a vis de la transformation de ce contrat d'apprentissage , en CDD ou en CDI.
cordialement

Par **P.M.**, le **21/08/2012** à **16:40**

C'est autre chose et je pense que les services fiscaux seraient plus à même de vous répondre ou un forum spécialisé mais a priori la plupart des avantages de cette sorte liés au contrat d'apprentissage disparaissent...